

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 33 (1895)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Collations et repas d'enterrements  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-194765>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> octobre.

### PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c. ; de la Suisse, 20 c. ; de l'Étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

### Collations et repas d'enterrements.

Tous nos journaux ayant fait connaître à nos lecteurs le contenu d'une circulaire du Conseil de paroisse des Croisettes, à laquelle ont participé les municipalités de Lausanne et d'Epalinges, circulaire ayant pour but de rompre avec la déplorable habitude d'offrir à boire aux enterrements, nous pensons devoir reproduire ici ce que disait à ce sujet, il y a bien des années déjà, le spirituel écrivain genevois Petit-Senn :

» Un enterrement est la place d'armes où la parenté se retrouve dans les moments critiques ; là se rapprochent des cousins souvent fort peu accoutumés à se trouver ensemble ; là se rencontrent des personnes qui n'avaient pas visité le défunt longtemps avant ses trépas, si même ils l'avaient jamais vu. L'arbre généalogique commande seul en pareille circonstance, et fait battre à la famille un rappel obligé. Ses branches indiscreètes ou gourmandes, qui, dans la maison du mort, n'ont jamais fait l'ornement d'un repas ou l'agrément d'une soirée, viennent s'entrelacer autour de sa bière ; car on a envoyé à ces parents qu'on ne voit qu'à la rue, et dont on ne se souvient qu'après un décès, pour première carte d'invitation, un papier entouré de bandes noires, où on les prie de *marcher à l'honneur* de M. tel ou tel, honneur qui n'est pas aussi réel pour les héritiers directs que le lugubre imprimé le porte.

» Ces braves gens, tout fiers *d'honorer* un trépassé qui, vivant, les méprisait peut-être, arrivent l'œil morne, la figure montée au diapason de circonstance. Il est plaisant de voir ces faces contrites qui mangent des biscuits de la manière la plus dolente, et avalent des verres de vin d'un air sentimental. En conscience, peut-on exiger que leurs regrets d'avoir perdu une personne qu'ils ne connaissaient presque pas puissent retentir leur appétit et leur soif funéraires ?

» Le cortège se met en marche, les premiers rangs sont silencieux, mornes ; la conversation naît et s'éveille au troisième ou au quatrième ; l'honneur, soit les amis ou parents plus éloignés suivent, et parmi eux, les fonds publics,

la politique, les intérêts particuliers, dominent un entretien dans lequel la mémoire et les qualités du défunt ne jouent qu'un rôle secondaire, et qu'on appellerait au théâtre les *grandes utilités*.

» Il arriva qu'à certain enterrement un parent, souffrant de la goutte aux pieds, s'arrêta au corps de garde de la porte Neuve, ne pouvant aller plus loin. Là, pour abrégier le temps et distraire sa douleur, il se mit à jouer un cent de piquet avec le chef du poste, officier de sa connaissance, en attendant le retour du convoi ; mais les cartes charmèrent si bien la tristesse du goutteux, que lorsqu'il crut rejoindre son poste funèbre, il se jeta étourdiment dans les rangs d'un autre convoi qui rentrait, dont pas un membre ne le connaissait et où il ne connaissait personne.

» Il s'imagina un moment que le char grin avait décomposé la figure de ses nouveaux parents ; mais ceux-ci, choqués de voir cet intrus qui leur tombait comme des nues, lui ayant fait apercevoir son erreur, il regagna son logis riant de sa méprise, malgré sa tenue tumulaire.

» Voilà la bande noire rentrée au lieu d'où elle est partie ; le plus triste de la cérémonie est fait ; les figures, sans être riantes, sont moins barbouillées de mélancolie, tirent moins sur le deuil, et l'on se réunit autour de la table des comestibles sucrés, dont un peu d'exercice fait sentir tout le prix.

» Les verres alors se remplissent mieux et se vident plus souvent, les pyramides du pâtissier reçoivent un échec profond, la conversation s'anime. Dans pareille circonstance, et à semblable moment, j'ai entendu parler un assistant de la manière la plus lucide sur la méthode d'empêcher les vins de *graisser* et sur le *collage*.

» Enfin la famille se sépare ; les cousins des branches négligées saluent leurs parents, auxquels, au lieu de dire *au revoir*, ils pourraient presque dire au *premier mort*. Le vin qui s'est bu balance, et au-delà, les larmes qui se sont versées ; et, comme le disait un homme de beaucoup d'esprit : « C'est le défunt qui, à coup sûr, fait la plus triste figure de tous les conviés à la cérémonie. »

Après ces lignes spirituelles de Petit-Senn, l'anecdote suivante trouve ici sa place. Elle est empruntée au *Conservateur suisse*, de Bridel :

« Dans une partie de nos Alpes, l'usage des oraisons funèbres s'est conservée : quand il s'agit d'un homme du peuple, elle se prononce dans le cimetière même, et c'est le maître d'école de la paroisse qui remplit cette fonction. Un de ces orateurs populaires a fait dernièrement, aux Ormonts, le discours suivant qui mérite d'être conservé pour son lachisme. Penché sur la fosse, il a dit :

» *Mes frères ! de celui que nous venons d'ensevelir, les uns disent du mal, les autres du bien : croyez-moi, laissons-le là.*

» Aussitôt il se tourne, sort du cimetière, et tout le convoi le suit à la maison du défunt où, selon la coutume, le repas des funérailles les attendait. »

La France, parlant avec éloges du général de Saint-Mars, qui commande le 12<sup>e</sup> corps d'armée, à Limoges, raconte divers amusants épisodes de ce vieux et brave soldat, parmi lesquels nous glanons celui-ci :

Il y a une quinzaine d'années, alors qu'il n'était que colonel et commandait le 69<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Nancy, en homme ménager de ses soldats, il désirait depuis longtemps avoir, pour les tireurs, un abri couvert qui permit d'exécuter le tir par tous les temps. Il lui fallait aussi un mur qui mit les bâtiments voisins en sûreté contre les ricochets et les éclats. Mais pour ces travaux, tout lui manquait, le bois et la pierre, surtout la pierre ; et le service du génie, qui n'avait reçu ni des ordres, ni des crédits pour cette création, ne pouvait pas lui fournir les matériaux, ni la main-d'œuvre. Comment faire ?

Un beau matin, le régiment partit en marche, en tenue de campagne ; mais les sacs étaient absolument vides.

La halte eut lieu dans un long et profond ravin de la forêt de Haye, domaine de l'Etat, où le colonel savait qu'on trouverait des pierres en abondance ; chaque soldat en remplit son sac.

En rentrant au quartier, les hommes s'en allèrent quatre par quatre, et tout